

Conseils en GRH Que faisons-nous ?

Publié par: LOUPEC

Publiée le : 13/12/2010

---

Cette mission a pour objectif d'accompagner les employeurs publics dans la mise en œuvre de démarches ressources humaines adaptées à leurs attentes. Elle permet d'apporter un appui extérieur et avisé, visant à soutenir les gestionnaires dans leurs différentes démarches organisationnelles.

### **Accompagner les employeurs publics...**

...dans la mise en œuvre de politiques en ressources humaines :

- ? aider à l'élaboration de fiches de poste ;
- ? participer à la mise en œuvre de l'entretien professionnel ;
- ? participer à la maîtrise et au développement des compétences ;
- ? assister dans la détermination des objectifs de formation ;
- ? proposer des solutions pour la maîtrise de la masse salariale ;
- ? etc. ;

### **Aider les collectivités et établissements publics locaux...**

...qui le souhaitent dans l'analyse de la prospective sociale en se basant notamment sur l'exploitation des données du bilan social ;

### **Assister les employeurs publics...**

...dans la mise en place d'outils de communication interne ;

### **Conseiller les collectivités et établissements publics locaux...**

...dans le cadre de la mise en place de projets organisationnels :

- ? analyser l'existant ;
- ? constituer une force de proposition aux gestionnaires ;
- ? aider à la rédaction de projets ;
- ? etc. ;